

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Un texte inédit du Père Labat

Marcel Chatillon

Numéro 52, 2e trimestre 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043880ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043880ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Chatillon, M. (1982). Un texte inédit du Père Labat. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (52), 31–33. <https://doi.org/10.7202/1043880ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Un texte inédit du Père Labat

par
Marcel CHATILLON

Découvert dans un lot de lettres photocopées communiquées à M. l'abbé B. David de la Martinique par les Jésuites de Rome, ce document écrit en italien dont nous donnons la traduction et qui est davantage un mémoire justificatif qu'une lettre, est révélateur des idées du Père Labat et même de sa propre main.

L'usage de la langue italienne trahit une personne qui ne la maîtrise pas entièrement : elle ne lui sert qu'à traduire un propos manifestement conçu en français.

Certaines tournures de phrase, notamment dans le dernier paragraphe, certaines allusions personnelles, sont caractéristiques de la pensée du Père Labat, de son style, de ses préoccupations.

On retrouve dans cette lettre les termes mêmes du rapport qu'il avait présenté à Pontchartrain en 1705 (Chatillon, le P. Labat à travers ses manuscrits, pp 164 et sq).

On sait qu'en 1705 le P. Labat était venu à Paris exposer au ministre, M. de Pontchartrain, les graves démêlés qu'avaient alors les Dominicains de la Martinique avec le Gouverneur Général, M. de Machault. Mais le ministre estimant que la présence de Labat contribuait aux dissensions lui défendit de retourner aux îles. Il se retira au couvent de la Rochelle.

En 1707, une vive contestation des missionnaires avec leur nouveau supérieur, se fit jour en Martinique et Labat en fut considéré comme l'instigateur. Lorsqu'il en fut instruit, M. de Pontchartrain demanda au Père Provincial d'envoyer Labat à Metz où il lui serait défendu à l'avenir de correspondre avec les îles. Informé à temps, Labat, avec l'aide de quelques amis, put s'enfuir, en Italie, où il reçut la protection du Maître Général qui l'assigna à Civita Vecchia.

Mais au bout de six ans Labat désirait ardemment revenir à Paris dans son couvent-mère de la rue St-Honoré. Il fit jouer

les appuis dont il pouvait bénéficier et notamment s'adressa aux Jésuites de Rome avec lesquels il avait d'excellentes relations.

Le mémoire que nous avons ici est destiné à fournir les arguments en faveur de sa demande de retour.

Toute l'argumentation visant à justifier le Père Labat, à qui le retour aux îles a été impérativement signifié en haut-lieu, se retrouve ici. Pouvait-elle être mieux présentée au Supérieur Général de la Compagnie de Jésus que par Labat lui-même ?

Enfin, en rapprochant le manuscrit de ce texte, de ceux authentiquement plus connus du Père Labat on ne manque pas de constater une étonnante similitude de graphie.

Tout cet ensemble invite à penser que le Père Jean-Baptiste Labat est l'auteur de ce mémoire et même qu'il l'a écrit de sa propre main.

*

**

Le Rd Père J.-Bte LABAT de l'Ordre des Prêcheurs, missionnaire, après avoir servi durant quatorze ans dans les missions des îles françaises d'Amérique où à l'époque il était supérieur de la mission de l'île de la Martinique et vice-Préfet Apostolique, fut désigné en 1705 par l'ensemble de la Mission pour venir en Europe exposer à la Cour les mauvais traitements qui, quotidiennement, sont imposés aux missionnaires par le Gouverneur Général de ce pays.

Le P. Labat était sur le point de retourner dans sa mission après avoir obtenu ce qu'il désirait de M. de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, lorsque ce ministre lui fit dire qu'il n'était pas d'accord pour qu'il retourne à la Martinique afin de ne pas irriter par sa présence le Gouverneur Général mais que, s'il voulait aller dans l'île St Domingue, il lui serait attribué le même poste qu'il occupait en Martinique.

Le P. Labat fit quelques difficultés pour accepter la proposition ; ce qui déplut au Ministre qui lui fit signifier de ne plus penser à retourner en Amérique.

Le père à la preuve qu'incontestablement cette défense a été provoquée par quelques religieux qui s'imaginant que devenant Supérieur Général de la Mission il les obligerait à une vie plus régulière. Ce choix leur apparaissait donc comme une offense.

On le présentait comme un esprit tourmenté inquiet et pour mettre le comble à un tel excès de méchanceté on lui attribuait

la faute d'avoir fait un discours qui en raison de son retentissement avait profondément troublé le pays : bien que personne ne soit capable de préciser en quelles circonstances cela fut dit puisqu'on l'attribuait au 4 octobre 1705 alors qu'il était parti de 20 août précédent.

Ces faussetés et ces calomnies firent tant d'impression dans l'esprit de M. de Pontchartrain qu'il ne voulut plus accepter que le P. Labat retourne dans sa mission même après la mort du Gouverneur Général bien que la majorité la plus raisonnable et la plus saine des religieux de la mission eussent écrit pour son retour, assurant le ministre de l'innocence et des grands services rendus à la mission et au pays par le Père Labat. Et leur requête fut approuvée par des personnages du plus haut rang.

Ce refus contraignit à la fin le P. Labat à retourner dans le couvent de son ordre : la Rochelle, avec l'agrément de son Général ; il y vivait dans les exercices de sa profession lorsque le nouveau supérieur des Missions des îles, désapprouvé par la majorité des religieux, donna à soupçonner que c'était le P. Labat qui fomentait cette division. Il écrivit pour cela à M. de Pontchartrain qui aussitôt donna ordre à un Provincial (dont n'était pas alors sujet le P. Labat) de l'enlever de la Rochelle et de l'envoyer dans un couvent loin de la mer avec défense expresse d'entretenir aucune relation de lettre avec les religieux des îles.

Le pauvre P. Labat vint à Paris pour se justifier des accusations : ce qui lui aurait été très facile si on avait voulu l'écouter, mais ayant trouvé barrées toutes les voies et fermées toutes les possibilités où il eût pu mettre au clair son innocence, il décida de se retirer à Rome auprès de son Général, sous les yeux duquel il pouvait faire connaître à tout le monde qu'il n'était pas celui que ses ennemis avaient dépeint.

Il espère que le séjour de plus de six ans est suffisant pour persuader ces mêmes ennemis de la vérité des faits et que repentant comme il l'est de n'avoir pas obéi aux ordres de M. de Pontchartrain, le ministre aura la bonté de pardonner sa désobéissance et qu'il lui permettra d'aller finir ses jours à Paris dans son couvent où son âge avancé et ses graves indispositions l'invitent à se retirer pour penser à la mort.

(Archives des Jésuites. Rome. Gall 106-365)

Traduit de l'italien